



SOCOTEC BELGIUM ASBL

NI 3413				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT	existante		
N° de rapport: 23 1.16.05.09.102				
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison □ appartement □ autres :				
Demandeur: CERTICOLOR - SERA'NO	<u> </u>		****	
Personne sur place :code EAN de l'installation :	1	,,,		
Personne sur place :	941	te 4D		
Date de visite : 09/05/16 Date d'émission : 0.9/05.166. Références clien	t: <i>WC</i>			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🕽 276 bis et dérogations 🖫 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :		. /		
Tension d'utilisation : XI				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures:	ombre de circi	uits terminaux :	12	
	-		n.a. ou	
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation	4	X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		-		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q. δ 6 ΜΩ	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :	V			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω. Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	de l'agent SO	COTEC BELGIUM	asbl.	
Manquements / Notes :	SA SA			
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		ANTHORESIAN DE LA SECULIA	110 120 B KK	
Voil ALNEXE,				
e e el la distribuit de la compania de la referencia de la compania del compania de la compania del compania de la compania del la compania de la compania del la compania de la compania del la comp				
The contract of the first of the state of the forest of the forest order to the forest of the second of the forest of the forest order of the forest of the forest of the forest of the forest order of the forest o	this is a section of	SELV ESTATION FOR THE RO	CONTRACTOR OF THE	
	0013 04 St 0000 00004 06 0	DE R. BERGER C. 10		
TO STATE OF A TEXA DESCRIPTION OF A STATE OF	me is in the annihing	FI deliverate a	20	
Conclusion:			AP	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	ue est à effectuer	dans %	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémenta ature de l'acte	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-	
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examenmême organisme en vue de compléter le dossier.	complémentai	re est à exécuter	parJe 273(fr)	
Pour SOCOTEC BELGIMASBL, CIEEA DO	Nom et visa du demandeur pour réception :			
WWW.C	/w.certigreen.be			

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

Domenico



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0377	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	at.
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Priser De boi la	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: # Absence de plan electrique de l'installation. # Absence de sech on neur de Tene # Absence de baques de Taleirence aux feisible des Caffret & Reconst pon neuret genéral de ceffret et d'une grasses portses de sua plan nou a post fixe. # Une l'absence de plan nou sue pont ors de si man de les Tannonts et al alautistants de certains a remits www.certigreen.be	RAP/SOCOTEC-Ahnexe_BT01(fr)/0609-V1
Tél. 0471/580.708	